



Réseau des professionnels
en Centres culturels asbl
www.astrac.be

Journée de rencontres professionnelles
« Les Centres culturels, lieux d'action citoyenne... et politique ? »
26 janvier 2016 – La Marlagne

RAPPORT DE L'ATELIER 4 :

« La gestion comptable, un enjeu citoyen »

Animateurs : Pascale Piérard (Centre culturel Ourthe et Meuse)

Avec : Roland de Bodt (Observatoire des politiques culturelles), Philippe Leerschool (expert-comptable, président du Centre culturel de Sprimont)

Rapport par: Anne-Laure Bechet (Centre culturel du Roeulx)

Participants inscrits :

Valérie	BODART	CC Ciney
Bernadette	BOURDOUXHE	CC Soumagne
Janick	DANIELS	CC Ans
Anne	DEL COURT	CC Verviers
Murielle	FRENAY	CC Jupille-Wandre
Claude	LESIRE	CC Floreffe
Sabine	MARCHETTI	La Venerie – CC de Watermael-Boitsfort
Nathalie	MARTINEZ	CC Waterloo
Carine	MASSA	CC Dison
Bernard	MICHEL	CC Fosses-la-Ville
Marie-Joëlle	VENDREDI	CC Stavelot
Stéphanie	WEISSER	La Villa – CC de Ganshoren

Présentation de l'initiative

Le travail comptable fait-il partie des missions « propres » d'un Centre culturel ou s'agit-il d'une activité « annexe » à ses projets issus de la volonté et des rencontres entre citoyens, artistes, équipes professionnelles, partenaires et instances ?

Qu'est-ce que le plan comptable normalisé DICOS ?

Pourquoi et comment une comptabilité bien tenue, dans le respect de ce plan comptable, permet-elle de témoigner du rôle du Centre culturel dans la société et de sécuriser son action et ses activités ?

Comment susciter, jalonner et protéger une bonne gestion ? Quelles bonnes pratiques adopter ?

Mais aussi : dans le contexte difficile d'aujourd'hui, quels choix adopter pour assurer à la fois la poursuite de l'action culturelle et la pérennité de finances saines ?

Comment protéger l'institution à moyen terme ? Comment préserver l'emploi et éviter des licenciements ? Comment permettre la poursuite d'un travail entamé depuis plusieurs années ?

Comment choisir entre ces objectifs ?

Et comment traduire et consolider nos choix au niveau comptable ?

Introduction et tour de table par Pascale Piérard

Cet atelier réunit les travailleurs de petites et grandes structures, avec formation comptable ou non.

La comptabilité comme outil de démocratie par Roland de Bodt – Compte rendu

En 2002, la nouvelle loi sur les ASBL prévoit l'obligation d'un plan comptable (PC). Le « chantier DICOS » relatif aux données comptables des opérateurs culturels subventionnés a travaillé à l'harmonisation des codifications et des intitulés du plan comptable.

Ce plan comptable est compatible avec le PCMN fédéral.

Tous les niveaux d'information sont les mêmes qu'au fédéral mais une adaptation a été faite à la réalité du secteur, avec plus de détails au niveau des charges et produits pour clarifier la nature des opérations.

Le PCN contient environ 700 intitulés.

Le PCN comptable élimine des fausses informations comptables (semi-analytique).

Le besoin de nommer la réalité de manière plus concrète met fin à la distinction qui se pratiquait avant entre les frais de fonctionnement et les activités. En effet, cela faussait les débats (le fonctionnement sert à l'activité !). On quitte l'analytique des situations pour travailler sur la nature de la charge.

Pour faciliter l'utilisation du PCN, un lexique de la classe 7 (produits) a été rédigé.

Il est par ailleurs possible de poser ses questions par courriel à roland.debodt@cfwb.be.

Enfin, un arbitrage de la part de l'opérateur est toujours possible pour juger de l'imputation d'une charge (il n'existe pas de lexique pour la classe 6).

Le PCN renforce la démocratie.

Le même PC s'applique à tous les Centres culturels, ce qui permet :

- une lecture et des comparaisons aisées,
- la mobilité des travailleurs chargés de la compta,
- de témoigner sur un plan global du rôle des CC dans la société.

En ce qui concerne ce dernier point, les questions du poids de l'emploi, des activités, ... sont encore à affiner, à améliorer ; c'est un enjeu primordial pour les Centres culturels et le secteur culturel plus large.

Dans les années à venir, il faudra changer notre manière de penser au sein de notre secteur, de nos instances. La construction d'un système d'information sur notre rôle et impact doit devenir notre première priorité.

Le nouveau décret appelle à une transformation en profondeur des modes de travail.

Selon R. de Bodt, la première tranche de subvention devrait pouvoir servir à se construire un système d'information commun.

Il s'agit d'objectiver les rapports d'activités et les comptes afin de démontrer l'importance et la nécessité du secteur des Centres culturels dans sa globalité. De valoriser son action dans un « standard général » pour démontrer l'utilité des Centres culturels auprès du politique et de la population. Actuellement, les Centres culturels sont inexistantes dans la « grande bagarre économique ». S'empêcher de valoriser ce qu'on est, dans le contexte actuel, est irresponsable.

Il y a une réflexion à mener sur ce que pourrait être ce système d'information.

Un système objectif, quantitatif, qui permet de montrer l'action qu'on mène, ce que ça génère comme travail, comme finances, ... et sur lequel nous pourrions nous appuyer pour notre évaluation.

Exemple : la comptabilisation des résidences d'artistes (qui, quoi, combien) aurait aidé à justifier et à comprendre de quoi on parle dans la coupole « Artistes au centre » de Bouger les lignes.

La comptabilité en partie double d'un Centre culturel par Philippe Leerschool – Compte rendu

La comptabilité en partie double est la seule comptabilité qui donne une image réelle et pluriannuelle de l'action et de situation d'une asbl.

Elle repose sur des documents et non sur de l'argent. Elle est différente de la comptabilité en partie simple et de la comptabilité dite « financière ».

Qui tient une comptabilité en partie double ?

Les asbl, bénéficiaires de subventions dans le cadre d'une reconnaissance pluriannuelle ou d'un contrat-programme couvrant plusieurs exercices.

Le bilan est la « photo financière » de notre association.

Elle évolue continuellement, dès qu'une écriture est passée.

Ce schéma (actif-passif-compte de résultat) est imposé et général quelle que soit l'activité en Belgique (avec des précisions selon les secteurs). Un schéma uniforme permet de faire connaître l'impact économique de l'activité culturelle vis-à-vis de l'extérieur (statistiques au niveau fédéral). C'est aussi un outil pour établir notre budget.

-> L'actif = ce qu'on a, va du plus solide (immeuble) au plus liquide (caisse).

-> Le passif = ce qu'on doit à des tiers.

- Fonds associatifs : relevé de ce qu'on avait lorsqu'on a ouvert la comptabilité en partie double.
C'est le fond passé, qui reste stable. Il s'agit d'une dette car il faudrait céder cet avoir à une association ayant le même objet en cas de liquidation.
- Fonds affectés : affectation à des fonds de différents types afin d'éviter de laisser un bénéfice reporté trop important et de prendre certaines précautions.
- Fonds affectés pour passif social : une idée avancée serait de limiter le montant à 33% de la classe 62 (plafond qui rendrait légal et objectivable le montant affecté afin d'éviter tout problème avec la cour des comptes).
- Bénéfice reporté : une hypothèse serait de plafonner ce compte à 33% du montant des subventions (ce montant serait suffisant pour permettre d'autonomiser le Centre culturel, lui éviter de devoir emprunter).

C'est l'AG qui doit choisir et argumenter le choix d'affectation du bénéfice. Cependant, il faudrait un cadre légal pour éviter les problèmes de subventions non-utilisées.

Au niveau des communes, il y a une certaine tendance à vérifier qu'il n'y ait pas de réserves inutilisées.

-> Compte de résultat avec les comptes de charges et de produits.

Annexes : documents fournis par Philippe Leerschool

- La comptabilité analytique
- Les documents nécessaires
- Taxe sur le patrimoine : interprétations différentes selon les zones fiscales

A télécharger sur www.astrac.be

Conclusion : Nous sommes les propres décideurs de notre comptabilité.